

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/097

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.1)

Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230712-DEL097CM1207-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le quatre juillet deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 20 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absents : 6

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question n°2023/097), M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme SCHERRIER
(Arrivée à 19H45, prend part au vote à compter de la question n°2023/097),
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, M. SOOTS, Mme LIONET, Mme BELVAL,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme SCHOONHEERE	qui a donné pouvoir à Mme PATOUX
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. DUHOO

ABSENTS :

M. Philippe DUHAMEL, Mme FERLIN, M. DEBAECKER, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-10, L.2122-14 et 2122-15 ;

Vu la délibération n° 2020-001 du 5 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé à 10 le nombre des adjoints au Maire ;

Vu les délibérations n° 2020-004 et 202-005 du 5 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités et des majorations allouées aux élus municipaux ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection des adjoints au Maire ;

Considérant le décès de Monsieur Jean-Pierre BAILLEUL, adjoint au Maire ;

Considérant que suite au décès d'un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la suppression d'un poste d'adjoint ou l'élection parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint ;

Considérant que, lorsqu'un poste d'Adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu décédé ou à défaut, le dernier rang ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'adjoint devenu vacant;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De décider de maintenir le nombre d'adjoints à dix (10)
- De dire que l'adjoint à élire, occupera dans l'ordre du tableau, le rang n° 10, étant précisé que les adjoints élus remonteront d'un rang
- De procéder à l'élection du nouvel adjoint,

Les candidats à la fonction de 10^{ème} adjoint sont invités à se faire connaître.

Monsieur le Maire constate l'unique candidature de Monsieur Bernard DENTENER.

Après appel à candidatures, il est procédé aux opérations de vote.

Monsieur Adrian MEIRLAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne deux scrutateurs, à savoir :

- Madame Caroline BELVAL
- Monsieur Michael LECLERCQ
et deux assesseurs, à savoir :
- Madame Elise DORMION-ROUSSEZ
- Monsieur Constant DEVOS

Chaque conseiller est invité à exprimer son vote par écrit à l'aide des bulletins, à mettre son bulletin sous enveloppe et à le glisser dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombres de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Candidat(s) au poste de 10 ^{ème} Adjoint :	Suffrages obtenus
Monsieur Bernard DENTENER	29 (vingt-neuf)

Ayant recueilli la majorité absolue dès le 1^{er} tour, le Conseil Municipal :

- proclame Monsieur Bernard DENTENER, 10^{ème} Adjoint au Maire, fonctions ;
- prend acte de la nouvelle composition du tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Le tableau des adjoints sera modifié en ce sens.

Considérant la nécessité de modifier le tableau reprenant les indemnités des élus, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise à jour des tableaux récapitulant l'ensemble des indemnités et majorations allouées aux élus municipaux,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(29 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Pour le Maire,
« Par délégation »,
Le Premier Adjoint,**



Philippe GRIMBER



Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND



Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le



ID : 059-215902958-20230712-DEL097CM1207-DE